



LE  
**SOMMET**

JUIN 2021



Municipalité de  
**Saint-Ferréol-les-Neiges**  
SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA

P. 8  
Politique municipale  
famille et aînés

P. 24  
Chronique horticole

# CONSEIL MUNICIPAL



**PARISE CORMIER**, mairesse  
418 456-5221  
sflnmaire@icloud.com



SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA



**MÉLANIE ROYER-COUTURE**  
Conseillère district #1  
581 984-4313  
sflndis1@icloud.com



**DENIS ROY**  
Conseiller district #2  
418 805-8327  
sflndis2@icloud.com



**SUZANNE DEMERS**  
Conseillère district #3  
418 931-4746  
sflndis3@icloud.com



**LOUISE THOUIN**  
Conseillère district #4  
581 982-7557  
louise\_thouin@videotron.ca



**MAGELLA TREMBLAY**  
Conseiller district #5  
418 569-7599  
sflndis5@icloud.com



**RÉJEAN MORENCY**  
Conseiller district #6  
418 826-3260  
sflnd5@icloud.com

## HÔTEL DE VILLE (150, rue du Moulin)

### Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi . . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
Vendredi . . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

### NOUS JOINDRE

Téléphone : 418 826-2253 Télécopieur : 418 826-0489  
info@saintferreollesneiges.qc.ca [www.saintferreollesneiges.qc.ca](http://www.saintferreollesneiges.qc.ca)

**Chantal Gauthier (secrétariat)**  
info@saintferreollesneiges.qc.ca

**Manon Larouche (taxation) :**  
taxation@saintferreollesneiges.qc.ca

**Gabrielle Leclerc (responsable de la programmation et des événements)**  
loisirs@sainttitedescaps.com

**Benoît Cloutier (directeur des travaux publics)**  
voirie@saintferreollesneiges.qc.ca

**Martin Pouliot (directeur des loisirs)**  
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

**Martin Leith (secrétaire-trésorier)**  
tresorier@saintferreollesneiges.qc.ca

**François Drouin (directeur général)**  
directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

## SERVICE D'URBANISME

### Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi . . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
Vendredi . . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

### NOUS JOINDRE

Téléphone : 418 826-2253  
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

**Vicky Viens (secrétariat)**  
**Simon Demers (inspecteur en bâtiment)**  
**Amélie Bertaigue (inspectrice en bâtiment)**  
**Simon Théberge (directeur de l'urbanisme)**

## SOMMAIRE

2	Conseil municipal	23	Urbanisme
3	Bon à savoir	26	Loisirs
4	Rubrique de la mairesse	30	Près de chez vous
5	Vie municipale en bref	32	Vie paroissiale
21	Écho de la MRC	34	Bibliothèque

## CONSEIL MUNICIPAL

### Horaire des séances ordinaires :

5 juillet, 20 h - 2 août, 20 h  
7 septembre, 20h

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

### Horaire des séances régulières :

**20 juillet, 19 h**

(dépôt des documents avant le 13 juillet)

**17 août, 19 h**

(dépôt des documents avant le 10 août)

**21 septembre, 19 h**

(dépôt des documents avant le 14 septembre)



## BIBLIOTHÈQUE

### Heures d'ouverture :

### Horaire d'été (à partir du 20 juin)

**Mercredi :** de 18 h 30 à 20 h

**Jedi :** de 18 h 30 à 20 h

**Dimanche :** de 13 h 30 à 16 h 30

Prendre note que du 21 juin au 6 juillet, la bibliothèque sera ouverte uniquement les mercredis 23 et 30 juin en soirée.

## LE SOMMET

Conception, mise en page  
et impression (1940 exemplaires)  
Imprimerie Blouin Inc.

### Responsable du journal

Martin Pouliot, directeur des loisirs  
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Mention de sources : Freepik, Rawpixel,  
Pixabay et gracieuseté

NOTE : Les auteurs sont les seuls  
responsables du contenu des articles.

## TRAVAUX PUBLICS

### Numéro d'urgence :

En dehors des heures normales de bureau, pour toute urgence relative aux travaux publics, telle qu'un bris d'aqueduc, un refoulement d'égout ou un arbre tombé, vous pouvez composer le 418 826-3350.

### ÉCOCENTRE (4054, avenue Royale)

Du 30 avril au 22 novembre 2021

**Vendredi :** de 9 h à 17 h

**Samedi :** de 9 h à 17 h



## ESPACE TROC'DON!

### Heures d'ouverture :

**Mardi :** de 17 h à 19 h

**Mercredi :** de 17 h à 19 h

**Samedi :** de 10 à 12 h

**Dimanche :** de 13 h à 15 h

## MAISON DES JEUNES LA ZONE

**Mercredi :** de 18 h à 21 h

**Vendredi :** de 18 h à 22 h

## COLLECTE DES ORDURES

### Toutes les semaines

**Secteur ouest :** les lundis

**Secteur est :** les mercredis

## COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

### Un lundi sur deux :

28 juin

12 juillet – 26 juillet

9 août – 23 août

6 septembre

## NUMÉROS UTILES



### Aide chez-soi Orléans :

418 664-2222

**Aréna Côte-de-Beaupré :** 418 827-4501

**Association Bénévole Côte-de-Beaupré :**

418 827-8780

**Bibliothèque :** 418 826-3540

**Bureau de la protection de la faune :**

1 877 346-6763

**Bureau de poste :** 418 827-4116

**Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré :**

418 827-3768

**Cercle de Fermières :** 418 928-2430

**CLSC (Beaupré) :** 418 827-5241

**Club de l'Âge d'Or :** 418 826-2253

**Développement Côte-de-Beaupré :**

418 827-5256

**École Caps-des-Neiges I :**

418 821-8055

**École de peinture Marie Tardif :**

418 826-0548

**École de karaté Luc Paquette :**

418 953-5152

**Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré :**

418 827-3726

**Maison des Jeunes La Zone :**

418 826-3107

**MRC de La Côte-de-Beaupré :**

418 824-3444

**Office municipal d'habitation :**

418 702-1318

**Patinoire :** 418 520-1810

**Presbytère :** 418 826-2554

**Station Mont-Sainte-Anne :**

418 827-4561

**Ressources familiales**

**Côte-de-Beaupré :** 418 827-4625

**École de musique Côte-de-Beaupré :**

info@ecolemusiquebeaupre.com

## RUBRIQUE DE LA MAIRESSE

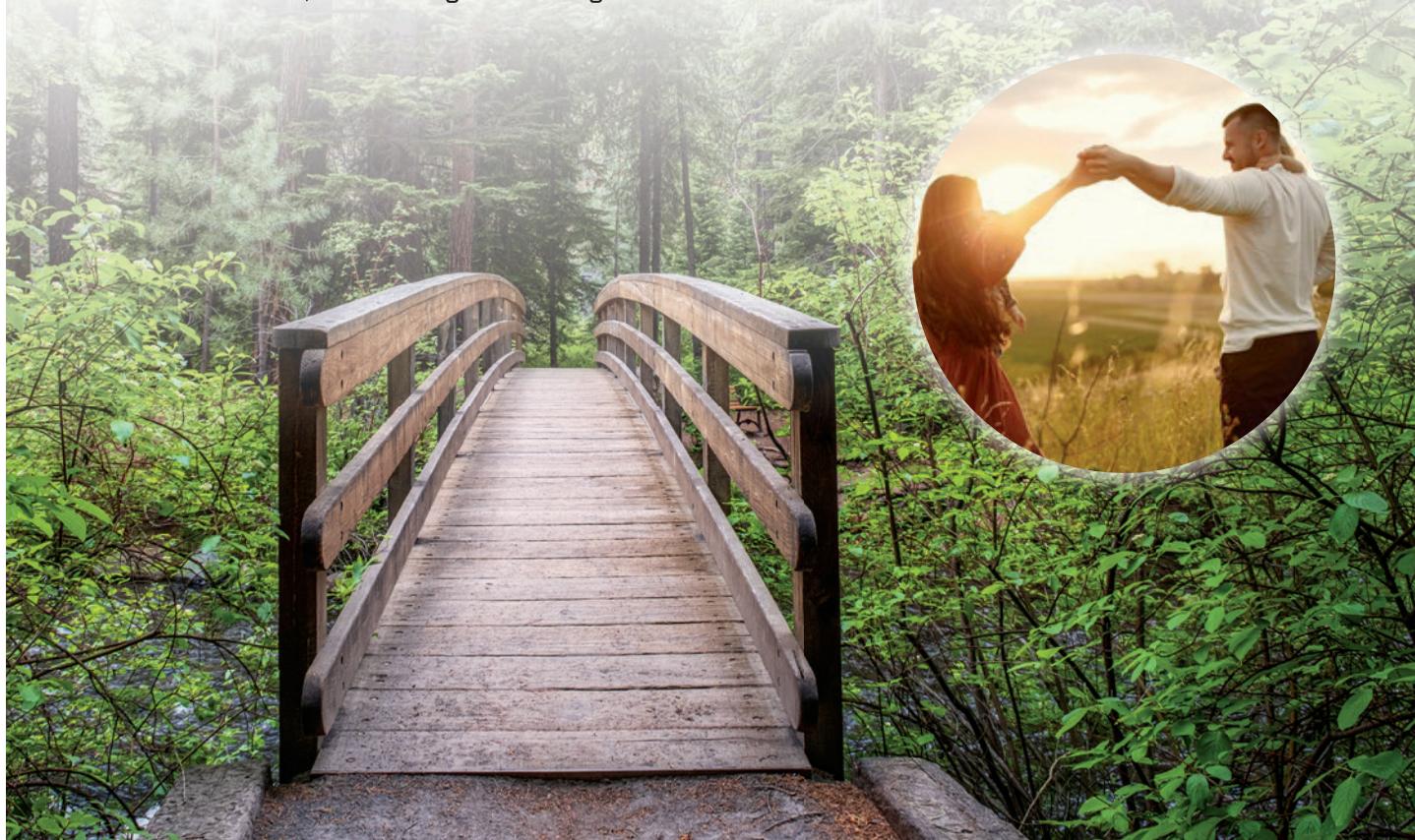
L'été est à nos portes après un printemps hâtif et exceptionnel. Dame nature aime parfois nous surprendre, et ce fut le cas pour notre municipalité. Les restrictions liées aux mesures sanitaires, et celles toutes spéciales décrétées lorsque nous sommes passés de la zone rouge à la zone rouge foncé ce printemps, ont éveillé en nous, avec cette température plus clémente, le besoin de nettoyer, de réparer et de rénover l'intérieur et l'extérieur de nos propriétés. Les chantiers de construction ont, eux aussi, commencé plus tôt. Les jeunes et les moins jeunes voulaient profiter de nos installations récréatives extérieures. Plusieurs d'entre vous nous ont demandé pourquoi nous n'ouvrons pas plus tôt l'écocentre et les terrains de tennis. Pourquoi attendre si longtemps pour effectuer la collecte des déchets monstres et des feuilles mortes, le balayage des rues, etc. Eh bien, c'est à cause de la COVID-19 et du printemps hâtif!

D'année en année, la planification de nos travaux a lieu sensiblement à la même période. Pas de changement de ce côté cette année. Plusieurs ont vite oublié que nous étions toujours sur le coup de mesures sanitaires restrictives, malgré le printemps hâtif. Nos employés ont tout donné pour accélérer la cadence et faire comme vous, le ménage du printemps de notre municipalité. De plus, certains de nos employés ont contracté le virus. J'étais vraiment désolée de cette situation, mais maintenant, ils vont mieux. Du côté du service d'urbanisme, c'est une augmentation significative

des demandes de permis qui a exercé une pression importante sur notre personnel qui a dû s'adapter pour faire face à la situation. Une ressource additionnelle, prévue au budget, est arrivée plus tôt, en renfort.

Maintenant que la situation sanitaire s'améliore et que le plan de déconfinement du gouvernement ramène l'espoir, je tiens sincèrement à vous remercier de votre patience et de votre compréhension à l'égard des services de l'administration tout au long de la dernière année. Bien qu'il y ait eu certaines contraintes et, à l'occasion, des délais plus longs, l'équipe a su s'adapter et faire face à la situation, maintenir les services essentiels et répondre aux besoins de la population. Je tiens à exprimer toute la reconnaissance que le conseil a pour son administration et ses employés qui ont travaillé sans relâche à bien vous servir, malgré la pandémie. Nous allons revenir à une vie plus normale, nous revoir et voir nos proches, reprendre nos activités avec moins de contraintes et passer un bel été, presque normal. Encore un peu de patience. La 2<sup>e</sup> dose du vaccin va nous permettre de retrouver une liberté totale.

Je vous souhaite un super bel été. Profitez de la nature et des activités que nous vous proposons, car nous sommes au paradis du plein air, n'est-ce pas!



## PISCINE DE LA VILLE DE BEAUPRÉ

### MISE EN CONTEXTE

La construction d'une piscine est en cours à Beupré et devrait être terminée au début de 2022. À l'origine, en 2016, ce projet était régional et partagé par plusieurs municipalités sur la Côte-de-Beupré. Notre Municipalité avait participé aux études préalables au projet, avait donné son appui et avait confiance en sa réalisation, en privilégiant l'option que la piscine soit localisée près de l'Aréna Côte-de-Beupré et à proximité de l'école secondaire du Mont-Sainte-Anne (ESMSA). La proximité du CPE La Peluche et de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beupré était également considérée.

Une étude de faisabilité a été confiée à la firme d'architecture BGLA afin d'analyser différents sites de localisation pour la nouvelle piscine. Quatre sites potentiels ont été étudiés (terrain de l'aréna et près de l'ESMSA, Centre multifonctionnel de Beupré, Centre des loisirs Sainte-Anne et au pied du Mont-Sainte-Anne. Le site de l'aréna s'est classé au 2<sup>e</sup> rang. Malgré tout, la majorité des maires privilégiait ce site.



Par consensus, tout le monde s'est rallié pour que cet endroit soit retenu, notamment à cause des activités des établissements à proximité, dont l'ESMSA, et pour que la gestion relève de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beupré ou d'un organisme à but non lucratif, afin que les municipalités participantes prennent part aux décisions.

Nous avons obtenu une importante subvention du gouvernement pour un projet de piscine sur le site de l'aréna et près de l'école secondaire.



Par ailleurs, les nouvelles piscines sont construites à proximité des établissements scolaires afin d'en maximiser la fréquentation. Elles peuvent ainsi être utilisées dans le cadre de programmes scolaires ou de loisirs (ex. : villes de Donnacona, de Pont-Rouge, de L'Ancienne-Lorette, de Thetford Mines et de Rouyn-Noranda). À titre d'exemple, l'ESMSA utilise déjà l'Aréna Côte-de-Beupré pour les activités de son programme hockey-étude.

C'est à la suite d'une autre étude de faisabilité sur le site de l'aréna, dont une étude des sols qui faisait grimper potentiellement les coûts de construction, que la Ville de Beupré a changé sa position pour privilégier le site du Centre multifonctionnel.

Elle a fait le choix de construire la piscine près de son Centre multifonctionnel et d'en être l'unique propriétaire. Dès que la décision a été annoncée, le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges a fait connaître son objection au choix retenu et a retiré son appui au projet. Malgré le désistement de quelques municipalités, la Ville de Beupré a tout de même décidé de réaliser le projet près du Centre multifonctionnel.

## ENTENTE PROPOSÉE ET IMPACT SUR LE COMPTE DE TAXES

Pour que les citoyens des municipalités avoisinantes puissent avoir accès à la piscine de la Ville de Beaupré, cette dernière exige qu'une entente d'utilisation soit signée. La Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges est ouverte à signer une entente négociée.

L'entente soumise par la Ville de Beaupré est d'une durée de 50 ans, et elle prévoit que les municipalités doivent :

- contribuer au paiement d'une partie du coût de construction de même que de certains aménagements du Centre multifonctionnel qui pourraient servir pour la piscine;
- se partager le déficit d'exploitation annuel, actuellement inconnu;
- payer des frais de gestion de 8% applicables sur les coûts d'exploitation et d'immobilisations.

Comme le coût du projet excède les estimations, la Ville de Beaupré s'est engagée à assumer les coûts excédentaires. De plus, elle a accepté de plafonner la contribution au déficit à 350 000\$ pour l'année 2021. Pour les années subséquentes, le montant sera indexé annuellement, suivant l'indice des prix à la consommation.

La contribution des municipalités au remboursement de la dette et aux frais d'exploitation est fixée pour la moitié au prorata de la population et pour l'autre moitié sur la richesse foncière. La Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim ont accepté ces conditions.

Selon les chiffres fournis par la Ville de Beaupré, le montant à payer par la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour l'année 2022 serait réparti comme suit :

### SELON LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ

(addenda du 15 septembre 2020 et données 2019)

Municipalité   Saint-Ferréol-les-Neiges				
Dépenses Immobilisations	Dépenses Opérations	Total	Clause 7.0 Frais indirects	Total
50 500\$	106 443\$	156 943\$	12 555\$	169 498\$

Ce montant varierait dans le temps, en fonction de l'augmentation de la population et de la richesse foncière des municipalités ayant accepté l'entente. La part imputable au remboursement des dépenses en immobilisations devrait s'éteindre au terme de l'emprunt, dont l'échéance est dans 20 ans.

Pour l'année 2022, la contribution de la Municipalité au projet de piscine représenterait une augmentation de la taxe foncière générale de 0,0215\$ du 100\$ d'évaluation ou 3,6%. Le tableau suivant illustre le montant de la taxe annuelle imputable à la piscine, selon l'évaluation municipale des propriétés.

### Impact de la piscine sur le compte de taxes en fonction de l'évaluation municipale

Évaluation municipal	Taxe foncière
100 000 \$	21,50 \$
200 000 \$	43,00 \$
262 809 \$*	56,48 \$
400 000 \$	85,96 \$
550 000 \$	118,19 \$

\*Prix moyen d'une résidence unifamiliale isolée

Comme notre Municipalité n'est pas copropriétaire de la piscine, nous avons analysé le type d'entente qui prévalait ailleurs dans ces conditions. Dans tous les cas, les ententes étaient basées sur le principe de l'utilisateur-payeur. Deux modèles existent :

- Le participant paie pour l'activité à laquelle il est inscrit et la Municipalité paie à la Municipalité propriétaire de la piscine la différence entre le tarif résident et celui de non-résident. Les montants remboursés sont basés sur les valeurs réelles (ex. : villes de Pont-Rouge et de Thetford Mines);
- La Municipalité paie un montant forfaitaire annuel à la Municipalité propriétaire de la piscine, selon la fréquentation (ex. : Ville de Donnacona). Le montant est réévalué périodiquement.

De plus, les termes des ententes ne sont jamais d'une durée de 50 ans.

Une rencontre en visioconférence a été organisée le 17 mai dernier avec des représentants de la Ville de Beaupré, pour leur proposer ce type d'entente. La Municipalité a eu une fin de non-recevoir. La Municipalité a proposé de faire une expérience pilote d'un an. Cette proposition n'a pas été retenue non plus. Pour la Ville de Beaupré, les citoyens qui auront accès à la piscine doivent contribuer à rembourser la dette et à éponger le déficit annuel d'exploitation. Seuls les citoyens de Beaupré, de Saint-Joachim et de Sainte-Anne-de-Beaupré auront accès à la piscine, et ce, malgré le fait que des subventions aient été consenties pour sa construction (gouvernement du Québec : 5 843 900\$, MRC de La Côte-de-Beaupré : 3 000 000\$ et Desjardins : 250 000\$).



## DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES



Pour toutes ces raisons, la Municipalité estime que, dans l'intérêt de ses citoyens, cette entente est déraisonnable et excessive. Investir autant d'argent, pour un seul programme d'activités et pour un bien immobilier qui n'est pas sur son territoire et dont elle n'est pas propriétaire, serait également irresponsable de la part de votre conseil. Notre Municipalité a également des défis d'investissement dans les prochaines années (recherche en eau potable, réfection de réseaux et de routes, rénovation du centre communautaire [bibliothèque], camion d'incendie, etc.) et elle doit tenir compte de la capacité de payer de tous ses citoyens. Nous sommes déçus de ne pas avoir pu nous entendre avec la Ville de Beau-pré. Les conditions actuelles de l'entente ne reflètent aucunement ce que l'on retrouve ailleurs dans d'autres municipalités du Québec.

Toutefois, durant la période estivale, les citoyens de la Municipalité ont tout de même accès à un plan d'eau, soit le lac du camping du rang Saint-Julien, grâce à l'entente prise avec le Mont-Sainte-Anne. D'autre part, l'an dernier, la Municipalité avait entrepris des discussions encourageantes pour avoir accès à une piscine intérieure, sur notre territoire, à des coûts d'utilisation moins onéreux. La pandémie est venue mettre le projet en veilleuse. Dès que la situation le permettra, la Municipalité souhaite reprendre les discussions pour mener à terme ce projet. Les citoyens et les visiteurs pourraient profiter de cette installation sans engagement contraignant à très long terme.

*Votre conseil municipal*

## ACTIVITÉ HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Le 29 avril dernier, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a célébré ses bénévoles afin de remercier les gens qui prennent le temps de rendre service et qui contribuent ainsi à améliorer la qualité de vie de la communauté.

La Municipalité a tenu à souligner la solidarité et l'engagement des bénévoles en leur offrant un souper et un spectacle virtuel. Plus de 125 personnes ont participé à cette activité.

La Municipalité remercie tout particulièrement M. Dany Drouin et toute l'équipe du Marché du Village pour les délicieuses et généreuses boîtes-repas.

Merci à tous ces gens de cœur pour leur implication!



**LA MUNICIPALITÉ EST  
HEUREUSE DE CÉLÉBRER  
L'IMPLICATION DE TOUS LES  
BÉNÉVOLES AU SEIN DE  
NOTRE COMMUNAUTÉ.**

♥♥♥ *Merci à tous ces gens de cœur!* ♥♥♥



## COMITÉ DE PILOTAGE POLITIQUE MUNICIPALE FAMILLES ET AÎNÉS



Le comité de pilotage a commencé ses travaux pour l'élaboration de la nouvelle politique municipale familles et aînés. Voici un aperçu de ses objectifs, de son échéancier de travail et de ses membres.

### **BUT ET OBJECTIFS DU COMITÉ**

Le but de ce comité est, entre autres, de favoriser l'action concertée des divers intervenants du milieu afin de préserver et d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés de notre communauté.

**Les principaux objectifs du comité sont les suivants :**

- Établir et connaître le profil actuel de notre communauté;
- Effectuer un inventaire des services liés à la qualité de vie des citoyens;
- Analyser les services liés à la qualité de vie des citoyens, et ce, afin de les améliorer;
- Prioriser les moyens qui permettront d'attirer et de retenir les familles et les aînés au sein de notre communauté;
- Cibler des moyens de promotion et d'information afin de promouvoir les avantages de demeurer à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Établir des relations de partenariat avec les différents fournisseurs de services et d'activités du milieu;
- Développer le sentiment d'appartenance des citoyens envers leur municipalité.

### **RÔLE DU COMITÉ**

- Élaborer, avec les partenaires du milieu, une politique municipale familles et aînés, y compris un plan d'action;
- Présenter les résultats des démarches du comité aux membres du conseil municipal pour recueillir leurs commentaires et obtenir leur approbation par résolution;
- Mettre en œuvre le plan d'action émanant de la politique municipale familles et aînés et en assurer le suivi et la diffusion;
- Évaluer les impacts de la politique municipale familles et aînés dans la communauté.

### **MANDAT DU COMITÉ**

- Consulter la population en regard de la politique municipale familles et aînés;
- Recommander un ordre de priorité pour la mise en œuvre des mesures prévues au plan d'action;
- Aviser le conseil municipal et les services municipaux des orientations budgétaires en regard des familles et des aînés;
- Recommander l'ajout ou le retrait de certaines mesures conformément aux orientations de la politique municipale familles et aînés;
- Déposer annuellement un bilan soulignant l'avancement des mesures prévues au plan d'action.

## ÉCHÉANCIER

DATE	ACTION
Mars et avril 2021	<b>Démarrage de la démarche et formation du comité de pilotage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mot de bienvenue aux membres du comité, explication de la démarche, échéancier, composition du comité de pilotage, but et objectifs;</li> <li>- Envoi de documents en lien avec la démarche précédente (compilation des questionnaires, synthèse des groupes de discussion, synthèse du forum citoyen, PFA-MADA, plan d'action avec état d'avancement);</li> <li>- Présentation de la ressource d'Espace MUNI;</li> <li>- Champs d'action familles versus aînés, différences par rapport à la démarche précédente;</li> <li>- Planification de la première rencontre.</li> </ul>
Avril et mai 2021	<b>Rédaction du questionnaire à l'intention de la communauté :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation ou non du logiciel Munivox;</li> <li>- Signature de l'entente;</li> <li>- Préparation du questionnaire (grand comité versus sous-comité).</li> </ul>
Mai et juin 2021	Diffusion du questionnaire
Juillet et août 2021	Compilation des questionnaires reçus
Septembre et octobre 2021	Organisation et réalisation des rencontres de type « groupe de discussion »
Octobre, novembre et décembre 2021	Compilation des résultats reçus et ébauche d'un plan d'action
Janvier 2022	Réalisation d'un forum citoyen
Février, mars et avril 2022	Rédaction du plan d'action et de la politique
Mai 2022	Adoption de la politique et de son plan d'action par le conseil municipal
Juin et juillet 2022	Formation du comité de vigilance de la politique municipale familles et aînés et déploiement des premières actions



**ENSEMBLE**  
*déterminons notre municipalité de demain!*

Politique municipale familles et aînés



# VIE MUNICIPALE EN BREF

## MEMBRES DU COMITÉ

<b>Secteur ouest</b>	Familles	Mélany Fortin
	Aînés	Rhéaume Ringuette
<b>Secteur village</b>	Familles	Marie-Claude Noël
	Aînés	Camille Côté
<b>Secteur est</b>	Familles	Annie-Claude Murray
	Aînés	Louise Schoch
<b>Représentante adolescents</b>		Kaïna Labrecque

## PARTENAIRES DES MILIEUX ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE, ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

<b>Maison des jeunes</b>	Catherine Lemay
<b>Entraid'Don!</b>	Guylaine Chabot
<b>Mont-Sainte-Anne</b>	Pierre-Étienne Roberge
<b>Sûreté du Québec</b>	Karine Lapierre
<b>CIUSSS</b>	Anne-Sophie Sanche
	Émilie Sirois
<b>Cercle de Fermières</b>	Claire Michaud
<b>Association bénévole</b>	Marie-Ève Lachance
<b>École Caps-des-Neiges I</b>	Sébastien Godbout
<b>Secteur économique</b>	Hélène Cloutier
<b>CPE La Peluche</b>	Monia Leblanc
<b>Élues responsables des QFA</b> <i>(questions familles et aînés)</i>	Louise Thouin
	Mélanie Royer-Couture
<b>Chargé de projet</b> <i>(délégué de l'administration municipale)</i>	Martin Pouliot
<b>Accompagnateur d'Espace MUNI</b>	Richard Côté





APPEL À TOUS

# DÉVOILEZ VOS VOISINS *exceptionnels!*

Vous connaissez quelqu'un qui habite Saint-Ferréol-les-Neiges ou qui en est originaire et qui s'illustre ici ou ailleurs, par son talent sportif, artistique, son implication bénévole ou autre? Veuillez nous en faire part et il nous fera plaisir de le souligner dans nos prochaines parutions.

Veillez nous transmettre vos suggestions par courriel à [loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca).

## CONCOURS D'ŒUVRES D'ART

### DESTINÉ À QUI?

Ce concours est destiné aux artistes du domaine des arts visuels qui résident de façon permanente sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

### OBJECTIFS

- Encourager les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges qui évoluent dans les arts visuels en faisant l'acquisition de certaines de leurs œuvres;
- Permettre à la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de faire l'acquisition d'une collection d'œuvres d'art créées par des artistes locaux;
- Faire connaître les artistes locaux à l'ensemble de la population de Saint-Ferréol-les-Neiges et de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

### CONDITIONS

#### L'artiste doit :

- Avoir son adresse permanente sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Posséder un minimum de dix œuvres permettant au jury de choisir une ou plusieurs œuvres;
- Proposer au jury ses créations seulement. Aucune reproduction n'est acceptée;
- Céder tous ses droits sur l'œuvre ou les œuvres acquises par la Municipalité afin que cette dernière puisse s'en servir pour ses publications. Bien entendu, la Municipalité s'engage à indiquer le nom de l'artiste de chacune des œuvres qu'elle utilisera à des fins de promotion.

### MÉCANISME D'AIDE

Chaque année, la Municipalité prévoit un montant maximum de 750 \$ pour faire l'acquisition d'une ou de plusieurs œuvres d'art dans le cadre de son programme d'achat d'œuvres d'art.

Pour participer, les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges doivent remplir le formulaire prévu à cette fin au <https://cdn.gestionweblex.ca/files/SoK0CvApHn> avant le 31 juillet 2021. Après le dépôt du formulaire de participation par l'artiste, le jury vérifiera si les conditions sont remplies et déposera un coupon de participation dans une boîte pour le tirage au sort. C'est donc le hasard qui déterminera l'artiste qui pourra présenter ses œuvres au jury. L'artiste sélectionnée l'année passée sera retirée de la boîte de tirage, sauf si elle est la seule à participer au concours.

Le jury, formé de trois personnes (un ou une membre du conseil municipal, un ou une fonctionnaire de la Municipalité et la responsable de la bibliothèque municipale), se rendra à l'atelier de l'artiste pour procéder à l'achat.

Après l'achat d'une ou de plusieurs œuvres, l'artiste devra remettre une facture à la Municipalité afin que celle-ci puisse faire parvenir son versement. En ce qui concerne les toiles, elles devront être présentées sans encadrement.

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 1<sup>ER</sup> MARS 2021.

<b>Rés. #21-69</b>	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
<b>Rés. #21-70</b>	Approbation du procès-verbal du 1 <sup>er</sup> février 2021, tel que rédigé.
<b>Rés. #21-71</b>	Approbation du procès-verbal du 8 février 2021, tel que rédigé.
<b>Rés. #21-72</b>	Approbation du procès-verbal du 22 février 2021, tel que rédigé.
<b>Rés. #21-73</b>	Autorisation du paiement des dépenses du mois de février 2021, d'une somme de 155 706,93 \$.
<b>Rés. #21-74</b>	Autorisation du paiement des dépenses du mois de février 2021 du règlement #20-777 décrétant des dépenses relatives au remplacement d'aqueduc et d'égout et la réfection des rues du Faubourg, de la Sagamité et du Moulin, d'une somme de 688,47 \$.
<b>Rés. #21-75</b>	Autorisation du paiement des dépenses du mois de février 2021 du règlement #20-780 décrétant des dépenses relatives à la réfection de la rue du Boisé, d'une somme de 2 299,50 \$.
<b>Rés. #21-76</b>	Autorisation du paiement des dépenses du mois de février 2021 du règlement #21-800 décrétant des dépenses relatives à la réfection du rang Sainte-Marie, d'une somme de 9 485,44 \$.
<b>Rés. #21-77</b>	Autorisation à accorder le mandat pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude hydrogéologique préliminaire en eau souterraine à la firme Akifer pour une somme de 2 800 \$ (taxes en sus).
<b>Rés. #21-78</b>	Autorisation à la mairesse, madame Parise Cormier et au directeur général, monsieur François Drouin à signer l'acte notarié de M <sup>e</sup> Guy Beaugard concernant la servitude pour conduite d'aqueduc et d'égout dans le projet domiciliaire du Legs des Pionniers.
<b>Rés. #21-79</b>	Autorisation à accorder le contrat pour la production de poteaux pour les enseignes de nom de rue à l'entreprise Les Ateliers Régis Lessard inc. pour une somme de 25 386,48 \$ (taxes incluses) et le contrat pour l'infographie, les dessins techniques et la production de la signalisation à M. Jean Miller pour une somme de 10 770 \$.
<b>Rés. #21-80</b>	Autorisation à octroyer le contrat pour l'entretien des plates-bandes pour une période de deux ans (années 2021 et 2022) à la firme Les Jardins d'Olivier, pour une somme totale de 18 217,20 \$ (taxes en sus). De plus, les ajouts au contrat seront facturés au coût de 15,80 \$ le mètre carré.
<b>Rés. #21-81</b>	Autorisation à accorder le contrat pour l'épandage de l'abat-poussière, au chlorure de calcium 35 % en vrac liquide, pour l'année 2021 à la firme Somavrac C.C. pour un coût de 0,3942 \$ le litre (plus taxes), pour une quantité de 46 000 litres.
<b>Rés. #21-82</b>	Autorisation au directeur général, monsieur François Drouin à déposer une demande auprès du Fonds de développement régional de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour l'année financière 2022 pour le projet intitulé Réaménagement de la bibliothèque municipale « Aux Sources ».
<b>Rés. #21-83</b>	Autorisation à attribuer une subvention de 1 750 \$ au Club Nordique Mont-Sainte-Anne pour la réalisation de leurs programmes récréatifs et compétitifs et l'utilisation estivale du chalet des athlètes.
<b>Rés. #21-84</b>	Nomination des personnes au comité de pilotage de la famille et des aînés : représentants des trois secteurs de la municipalité (ouest, village et est), partenaires des milieux économiques, communautaires et de la santé publique, élues responsables des questions familiales et des aînés, chargé de projet de l'administration municipale et accompagnateur de l'Espace MUNI.
<b>Rés. #21-85</b>	Autorisation à inviter des fournisseurs à soumissionner pour les matériaux d'emprunt et le nettoyage des rues.

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 1<sup>ER</sup> MARS 2021.

<b>Rés. #21-86</b>	Autorisation à envoyer la demande à la Commission de toponymie pour nommer le parc situé sur la rue de Nagano dans le projet du Faubourg Olympique soit : parc de la Sablière.	
<b>Rés. #21-87</b>	Autorisation à accorder le mandat pour services professionnels de la mise à jour du plan de gestion des débordements des eaux usées à la firme Tétra Tech pour une somme de 12 500 \$ (taxes en sus).	
<b>Rés. #21-88</b>	Autorisation des réparations de la station de pompage PF-1 et PF-2 d'une somme de 13 700 \$ (taxes en sus). Le remboursement des travaux sera payable à partir du fonds d'administration.	
<b>Rés. #21-89</b>	Refus de la demande visant la création de la rue et des 7 lots situés au nord de l'avenue Royale situés sur le lot 5 949 617 et du lot situé sur le lot 5 952 020 au sud de l'avenue Royale.	
<b>Rés. #21-90</b>	Acceptation de la dérogation mineure visant à rendre réputée conforme sur le lot 6 092 376 (avenue Royale), un lot créé à même le lot 6 092 376 dont la largeur de celui-ci sera de 13,83 mètres alors que la largeur minimale exigée est de 50 mètres tel que prescrit à l'article 29 du règlement de lotissement #15-675.	
<b>Rés. #21-91</b>	Refus de la dérogation mineure visant à permettre au 48, rue De Coubertin, la présence d'une toiture plate pour un garage isolé alors que le règlement de zonage #15-674 prescrit, à l'article 93, que la toiture d'un tel bâtiment doit être formé d'au moins un versant possédant une pente d'au moins 3/12.	
<b>Rés. #21-92</b>	Acceptation de la dérogation mineure visant à permettre la construction, sur le lot 5 950 856 (rue de la Sagamité), d'une habitation unifamiliale isolée sur pieux située à une distance de 8 mètres de la limite des hautes eaux du cours d'eau alors que le règlement de zonage prescrit, aux articles 100, 101, 274, 272, et 268, que le bâtiment principal doit être situé à une distance minimale de 20 mètres mesurée à partir de la limite des hautes eaux du cours d'eau et ne peut être constitué d'une fondation faite de pieux.	
<b>Rés. #21-93</b>	Acceptation de la dérogation mineure visant à permettre au 194, rue des Libellules, la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'une superficie au sol de 67,5 mètres carrés dont une superficie au sol de 52 mètres carrés est située à une distance de 2,3 mètres de la limite arrière du lot alors que la distance minimale exigée est de 9 mètres tel que prescrit à l'annexe J du règlement de zonage #15-674.	
<b>Rés. #21-94</b>	Acceptation de la dérogation mineure visant à permettre au 56, rue du Soleil-Levant, la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont la totalité de la toiture est d'une pente inférieure à 4/12 alors que le règlement de zonage prescrit, à l'article 92, que l'ensemble de la toiture d'un bâtiment principal peut être d'une pente inférieure à 4/12 sur au plus 25 % de celle-ci.	
<b>Rés. #21-95</b>	<b>Accord d'un permis de construction pour les projets suivants :</b>	
	<b>Adresse</b> 194, rue des Libellules 56, rue du Soleil-Levant	<b>Type de demande</b> Construction résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée
<b>Rés. #21-96</b>	<b>Refus d'un permis de construction pour le projet suivant :</b>	
	<b>Adresse</b> 48, rue De Coubertin	<b>Type de demande</b> Rénovation d'un bâtiment complémentaire
<b>Rés. #21-97</b>	<b>Refus d'un permis de construction pour le projet suivant :</b>	
	<b>Adresse</b> 51, rue du Refuge	<b>Type de demande</b> Construction résidence unifamiliale isolée

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 1<sup>ER</sup> MARS 2021.

<b>Rés. #21-98</b>	Refus de la modification apportée aux plans de construction de la résidence située au 44, rue du Petit-Bourg et demande aux propriétaires d'effectuer les travaux nécessaires visant à se conformer aux plans déposés et donc à peindre le bâtiment accessoire de la même couleur que le bâtiment principal.
<b>Rés. #21-99</b>	Autorisation des constructions dans le prolongement de la rue Poulin et dans la rue Renaud sous les conditions suivantes : obtention d'un certificat d'autorisation des travaux, dépôt d'une lettre de garantie bancaire, dépôt des documents nécessaires pour l'obtention d'un permis et aucune possibilité de dérogation mineure si la construction contrevenait à la réglementation.
<b>Avis de motion</b>	Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-800 pour les travaux de réfection de voirie du rang Sainte-Marie et prévoyant un emprunt de 595 000 \$ pour en acquitter le coût.

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 8 MARS 2021.

<b>Rés. #21-100</b>	Approbation de l'avis de convocation avec le retrait du point 4.2 de l'ordre du jour.		
<b>Rés. #21-101</b>	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.		
<b>Rés. #21-102</b>	Embauche de madame Amélie Bertaigne comme salariée temporaire au poste d'inspectrice en bâtiment.		
<b>Rés. #21-103</b>	<b>Accord d'un permis de construction pour les projets suivants :</b>		
	<b>Adresse</b> 1645, avenue Royale 108, rue des Granges 51, rue du Refuge	<b>Type de demande</b> Construction résidence unifamiliale isolée Agrandissement résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée	<b>Recommandations CCU</b> #21-40 #21-42 #21-43
<b>Rés. #21-104</b>	Adoption du second projet de règlement #20-797 modifiant le règlement de la zone #15-674 pour établir le nombre maximal de six logements pour l'ensemble des bâtiments en rangée dans la zone H3-120.		
<b>Rés. #21-105</b>	Adoption du second projet de règlement #21-799 modifiant le règlement de zonage #15-674 concernant l'agrandissement de la zone P-216 à même la zone H1-212 pour autoriser la construction d'une garderie sur le terrain acquis par la Municipalité.		
<b>Rés. #21-106</b>	Adoption du règlement d'emprunt #21-800 pour les travaux de réfection de voirie du rang Sainte-Marie et prévoyant un emprunt de 595 000 \$ pour en acquitter le coût.		

# VIE MUNICIPALE EN BREF

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 6 AVRIL 2021.

<b>Rés. #21-107</b>	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
<b>Rés. #21-108</b>	Approbation du procès-verbal du 1 <sup>er</sup> mars 2021, tel que rédigé.
<b>Rés. #21-109</b>	Approbation du procès-verbal du 8 mars 2021, tel que rédigé.
<b>Rés. #21-110</b>	Autorisation du paiement des dépenses du mois de mars 2021, d'une somme de 140 128,90 \$.
<b>Rés. #21-111</b>	Autorisation du paiement des dépenses du mois de mars 2021 du règlement #20-780 pour la réfection de la voirie de la rue du Bois d'une somme de 3 273,57 \$.
<b>Rés. #21-112</b>	Autorisation à donner le contrat pour le nettoyage des rues de la municipalité pour l'année 2021 à la firme Entreprise Tréma inc. pour le balayage des rues (170 \$/heure plus taxes) et l'arrosage des rues (110 \$/heure plus taxes).
<b>Rés. #21-113</b>	Autorisation à donner le contrat pour le fauchage d'herbe le long des rues municipales pour l'année 2021 à la firme Déneigement Daniel Lachance inc. pour une somme de 16 500 \$ (plus taxes) à un taux horaire de 110 \$.
<b>Rés. #21-114</b>	Autorisation à donner le contrat de fourniture de matériaux d'emprunt au plus bas soumissionnaire, soient à Déneigement Daniel inc. et à Entreprises Lafontaine inc., selon les matériaux.
<b>Rés. #21-115</b>	Autorisation à la Municipalité de faire paraître un appel d'offres pour obtenir des soumissions pour l'acquisition d'une pelle hydraulique sur roues 4 X 4.
<b>Rés. #21-116</b>	Autorisation à donner le mandat de services professionnels de l'analyse de la structure organisationnelle de la Municipalité à la firme l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour une somme de 12 500 \$ plus les frais de déplacement à 125 \$ de l'heure et des frais d'administration de 4 %, plus les taxes applicables.
<b>Rés. #21-117</b>	Autorisation à madame Parise Cormier, mairesse et à monsieur François Drouin, directeur-général, à signer l'entente intermunicipale concernant la restauration de bâtiments patrimoniaux de propriété municipale dans le cadre du volet 1B du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI).
<b>Rés. #21-118</b>	Autorisation à madame Parise Cormier, mairesse, à signer l'entente de partenariat avec la Station Mont-Sainte-Anne inc. et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.
<b>Rés. #21-119</b>	Autorisation à madame Parise Cormier, mairesse et à monsieur François Drouin, directeur général, à signer l'entente pour la fourniture de services pour l'opération et l'entretien des postes de pompage PF-1, PF-2, PF-3, le régulateur de débit et la chambre de mesure.
<b>Rés. #21-120</b>	Autorisation à monsieur Martin Pouliot, directeur des loisirs, à signer et déposer le formulaire de présentation du projet au Fonds des régions et ruralités - Volet FRR de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour la réalisation du projet d'aménagement aux abords du lac du Faubourg.
<b>Rés. #21-121</b>	Autorisation du dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre de l'octroi d'une subvention dans le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour l'aménagement d'un trottoir le long du rang Saint-Julien.
<b>Rés. #21-122</b>	Autorisation à la Municipalité d'engager l'équipe de travail pour les camps de jour 2021.
<b>Rés. #21-123</b>	Refus de la dérogation mineure visant à permettre au 102, rue de Nagano, la construction d'un bâtiment unifamilial isolé.

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 6 AVRIL 2021.

<b>Rés. #21-124</b>	<b>Accord d'un permis de construction pour les projets suivants :</b>		
	<b>Adresse</b> 104, rue de Nagano 33, rue des Gradins 67, rue du Blé 22, rue du Refuge	<b>Type de demande</b> Construction résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée Rénovation résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée	<b>Recommandations CCU</b> #21-46 #21-47 #21-48 #21-49
<b>Avis de motion</b>	Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #21-801 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.		
<b>Dépôt de certificat</b>	Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement sur le règlement #20-798 décrétant l'acquisition d'une pelle hydraulique sur roues et prévoyant un emprunt de 360 000 \$ pour en acquitter le coût.		
<b>Dépôt de certificat</b>	Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement sur le règlement #21-800 décrétant les travaux de réfection du rang Sainte-Marie et prévoyant un emprunt de 595 000 \$ pour en acquitter le coût.		
<b>Rés. #21-125</b>	Adoption du règlement #20-797 modifiant le règlement de la zone #15-674 pour établir le nombre maximal de six logements pour l'ensemble des bâtiments en rangée dans la zone H3-120.		
<b>Rés. #21-126</b>	Adoption du règlement #21-799 modifiant le règlement de zonage #15-674 concernant l'agrandissement de la zone P-216 à même la zone H1-212 pour autoriser la construction d'une garderie sur le terrain acquis par la Municipalité.		

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 19 AVRIL 2021.

<b>Rés. #21-127</b>	Approbation de l'avis de convocation tel que rédigé.		
<b>Rés. #21-128</b>	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.		
<b>Rés. #21-129</b>	Autorisation à accorder le contrat de transport des bennes et de disposition des matériaux de l'écocentre pour l'année 2021 à la firme Transport DLH inc.		
<b>Rés. #21-130</b>	Autorisation à accorder le contrat pour les travaux de démantèlement de la grange extérieure à la firme Pointco inc. d'une somme de 19 000 \$ plus taxes applicables tel que la soumission reçue en date du 19 avril 2021.		
<b>Rés. #21-131</b>	Embauche de monsieur Carl Caron comme journalier permanent saisonnier.		
<b>Rés. #21-132</b>	Nomination de madame Mélanie Royer-Couture à recevoir les plaintes orales ou écrites concernant le harcèlement psychologique ou sexuel au travail.		
<b>Rés. #21-133</b>	Autorisation à inscrire madame Parise Cormier, mairesse, et monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier, au tournoi de golf organisé par la Fondation des Premières-Seigneuries, le 12 août 2021, pour une somme de 160 \$ par participant.		
<b>Rés. #21-134</b>	<b>Autorisation d'accorder des permis de construction pour les projets suivants :</b>		
	<b>Adresse</b> 3492, avenue Royale 1853, avenue Royale 48, rue De Coubertin 8, rue E.-Touchette	<b>Type de demande</b> Construction bâtiment complémentaire Construction bâtiment complémentaire Rénovation bâtiment complémentaire Construction résidence unifamiliale isolée	<b>Recommandations CCU</b> #21-53 #21-54 #21-56 #21-58

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 19 AVRIL 2021.

Rés. #21-135	Refus de la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 65, rue de Beaumont.
Rés. #21-136	Refus de la demande de rénovation du bâtiment principal situé au 1805, boulevard les Neiges, pour le remplacement des fenêtres.
Rés. #21-137	Refus de la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 36, rue Bérubé.

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 3 MAI 2021.

Rés. #21-138	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
Rés. #21-139	Approbation du procès-verbal du 6 avril 2021, tel que rédigé.
Rés. #21-140	Approbation du procès-verbal du 19 avril 2021, tel que rédigé.
Rés. #21-141	Autorisation du paiement des dépenses du mois d'avril 2021, d'une somme de 116 307,22 \$.
Rés. #21-142	Autorisation du paiement des dépenses du mois d'avril 2021 du règlement #21-798 pour l'acquisition d'une pelle mécanique d'une somme de 349,29 \$.
Rés. #21-143	Autorisation du paiement des dépenses du mois d'avril 2021 du règlement #21-800 pour la réfection de la voirie du rang Sainte-Marie d'une somme de 5 518,80 \$.
Rés. #21-144	Autorisation à accorder le contrat pour les travaux de réfection de la voirie de la rue du Boisé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Simtrex inc. pour une somme de 253 993,72 \$, taxes incluses.
Rés. #21-145	Autorisation à accorder le contrat de l'infographie, les dessins techniques et la production de la signalisation de rue à M. Jean Miller pour une somme de 17 585 \$ et le contrat pour la production des poteaux, capuchons et supports de pancartes à la firme Les ateliers Régis Lessard inc. pour une somme de 28 844,93 \$, taxes incluses.
Rés. #21-146	Autorisation à accorder le contrat pour l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaires au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Veolia pour une somme de 63 610,38 \$, taxes incluses.
Rés. #21-147	Acquisition de l'ameublement de parc pour le parc de la Sablière et le parc du lac du Faubourg, prévue au programme triennal d'immobilisations, auprès de la firme Tessier Récréo-Parc inc. pour une somme de 10 454,22 \$, taxes incluses.
Rés. #21-148	Autorisation que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement # 98-383 (rues du Lynx et du Renard) soit réduit de 390 000 \$ à 200 000 \$.
Rés. #21-149	Autorisation que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement #06-513 (installation de réservoirs incendie souterrains) soit réduit de 200 000 \$ à 66 700 \$.
Rés. #21-150	Autorisation que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement #10-601 (garage municipal) soit réduit de 2 000 000 \$ à 1 669 000 \$.
Rés. #21-151	Autorisation que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement # 13-638 (travaux de réfection du rang Saint-Nicolas et de la rue de la Grange) soit réduit de 750 000 \$ à 552 000 \$.
Rés. #21-152	Nomination au comité de pilotage de la famille et des aînés pour le poste de membre aîné pour le secteur du village, monsieur Camil Côté et pour le poste de membre adolescent, madame Kaïna Labrecque.

<b>Rés. #21-153</b>	Autorisation à Québec Méga Trail à tenir son événement sur le territoire de la municipalité entre le 12 et le 15 août 2021.		
<b>Rés. #21-154</b>	Que le conseil municipal accorde le contrat pour l'entretien des édifices de la Municipalité à la firme Entretien MCB, le tout suivant l'offre de service en date du 3 mai 2021 et la confirmation de la vérification plumitive du propriétaire.		
<b>Rés. #21-155</b>	Autorisation à la Municipalité à effectuer, auprès du Centre financier aux entreprises de Desjardins, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #20-792 (modifiant le règlement #20-777 décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc et d'égout et de réfection de la voirie des rues du Faubourg, de la Sagamité et du Moulin) en augmentant le montant de l'emprunt de 1 405 000 \$ à 1 845 000 \$.		
<b>Rés. #21-156</b>	Autorisation à la Municipalité à effectuer, auprès du Centre financier aux entreprises de Desjardins, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #20-793 (modifiant le règlement #20-780 décrétant des travaux de réfection de la voirie de la rue du Bois) en augmentant le montant de l'emprunt de 100 000 \$ à 139 800 \$.		
<b>Rés. #21-157</b>	Refus de la demande de permis de lotissement visant la subdivision du lot 5 952 027 selon l'option A.		
<b>Rés. #21-158</b>	Acceptation de la dérogation mineure au 40, rue du Faubourg visant à rendre réputée conforme l'implantation d'un spa à une distance de 10,6 mètres du cours d'eau et l'agrandissement de la terrasse située à 9,8 mètres du cours d'eau alors que le règlement de zonage prescrit, à l'article 268 que la bande de protection riveraine applicable est de 20 mètres.		
<b>Rés. #21-159</b>	<b>Accord d'un permis de construction pour les projets suivants :</b>		
	<b>Adresse</b>	<b>Type de demande</b>	<b>Recommandations CCU</b>
	65, rue de Beaumont	Construction résidence unifamiliale isolée	#21-60
	84, rue du Marais	Construction résidence unifamiliale isolée	#21-61
	172, rue des Carouges	Construction résidence unifamiliale isolée	#21-62
	36, rue Bérubé	Construction résidence unifamiliale isolée	#21-63
	134, rue de la Tourbe	Construction résidence unifamiliale isolée	#21-65
	4, rue du Bois	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#21-67
	108, rang Saint-Julien	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#21-68
	78, rue du Sommet	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#21-69
	78, rue du Sommet	Rénovation bâtiment complémentaire	#21-70
	62, rue Notre-Dame	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	#21-71
	62, rue Notre-Dame	Construction bâtiment complémentaire	#21-72
<b>Rés. #21-160</b>	Refus de la demande de la dérogation mineure au 215, montée des Bois visant à rendre réputée conforme 5 lots créés à même le lot 6 160 449 dont la largeur est de 12,78 mètres pour quatre d'entre eux et de 12,90 mètres pour l'un d'entre eux alors que la largeur minimale exigée est de 50 mètres tel que prescrit à l'article 29 du règlement de lotissement 15-675.		
<b>Rés. #21-161</b>	Acceptation de la demande de la dérogation mineure au 1745, rang Saint-Nicolas visant à permettre l'implantation d'un bâtiment composé d'un revêtement de toile souple et ayant une forme en arche alors que le règlement de zonage prescrit, à l'article 95, que ce type de revêtement n'est pas autorisé, et à l'article 89, qu'un bâtiment ne peut avoir la forme d'une arche.		
<b>Avis de motion</b>	Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #21-801 modifiant le règlement #00-407 (circulation) concernant l'ajout de signalisation d'interdiction de stationnement dans les rues de la municipalité.		

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 3 MAI 2021.

<b>Rés. #21-162</b>	Approbation de l'avis de convocation avec l'ajout de la demande d'aide financière pour le programme d'aide à la voirie locale au point 4.6.		
<b>Rés. #21-163</b>	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.		
<b>Rés. #21-164</b>	Autorisation à augmenter le budget de 8 000 \$ pour une somme totale de 20 000 \$, plus taxes applicables, pour la mise à jour du plan d'intervention à la firme WSP Canada Inc.		
<b>Rés. #21-165</b>	Appui au projet pour les travaux UV à la station d'épuration des eaux usées et que la quote-part du financement des travaux de la Municipalité d'une somme de 238 128 \$, soit remboursée par le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).		
<b>Rés. #21-166</b>	Autorisation que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement #15-679 (rue du Renard) soit réduit de 225 000 \$ à 174 500 \$.		
<b>Rés. #21-167</b>	Autorisation que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement #15-681 (rue de la Savane) soit réduit de 380 000 \$ à 352 600 \$.		
<b>Rés. #21-168</b>	Autorisation que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement #16-700 (rue du Faubourg) soit réduit de 285 000 \$ à 268 000 \$.		
<b>Rés. #21-169</b>	Autorisation à présenter une demande d'aide financière, dans le cadre du programme de voirie locale, pour les travaux admissibles, à confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et à reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.		
<b>Rés. #21-170</b>	Acceptation de la demande de dérogation mineure au 164, rue de Vancouver visant à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont la totalité de la toiture est d'une pente de 2/12 et à permettre que la largeur du bâtiment principal soit de 1,2 mètre et que le garage attaché au bâtiment principal représente 84 % de la largeur totale de la façade du bâtiment alors que le règlement de zonage prescrit, à l'article 92, que l'ensemble de la toiture d'un bâtiment principal peut être d'une pente inférieure à 4/12 sur au plus 25 % de celle-ci et alors que le règlement de zonage prescrit, à l'annexe J, que la largeur minimale exigée du bâtiment principal est de 8 mètres et à l'article 130, que la proportion du garage attaché ne doit pas être supérieure à 50 % de la largeur totale de la façade du bâtiment auquel il est attaché.		
<b>Rés. #21-171</b>	Acceptation de la demande de dérogation mineure au 199, rue de Cortina visant à permettre l'aménagement d'un revêtement métallique gris foncé et imitation de bois sur une superficie excédant 30 % de l'ensemble des murs extérieurs du bâtiment sous condition que le revêtement métallique gris foncé situé au pourtour de la fenêtre horizontale F7 de la feuille A7 soit remplacé par de la pierre ou du bois métallique.		
<b>Rés. #21-172</b>	<b>Accord d'un permis de construction pour les projets suivants :</b>		
	<b>Adresse</b> 264, rue de Vancouver 199, rue de Cortina	<b>Type de demande</b> Construction résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée	<b>Recommandations CCU</b> #21-64 #21-66

Rés. #21-173	<b>Accord d'un permis de construction pour les projets suivants :</b>		
	<b>Adresse</b> 102, rue de Nagano 18, rue du Lac-d'Argent 462, chemin des Trois-Castors 83, rue du Marais 105, rue du Faubourg 105, rue du Faubourg 89-91, rue du Blé 76, rue des Pics 2263, avenue Royale 21, rue du Vallon-du-Skieur	<b>Type de demande</b> Construction résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée Construction bâtiment complémentaire Construction bâtiment complémentaire Rénovation résidence unifamiliale isolée Rénovation résidence unifamiliale jumelée Rénovation résidence unifamiliale isolée Rénovation résidence unifamiliale isolée Rénovation résidence unifamiliale isolée	<b>Recommandations CCU</b> #21-78 #21-79 #21-80 #21-83 #21-84 #21-85 #21-86 #21-87 #21-88 #21-89
Rés. #21-174	Adoption du règlement #21-801 modifiant le règlement de circulation #00-407 concernant l'ajout de signalisation d'interdiction de stationnement dans les rues de la municipalité.		

## ÉCHO DE LA MRC

### FÉVRIER 2021

Une modification a été apportée au Fonds régional d'embellissement de la Côte-de-Beaupré pour rendre admissibles les propriétaires ou les locataires de bâtiments commerciaux ou industriels sur l'ensemble des tronçons de l'avenue Royale.

### MARS 2021

Le conseil de la MRC a adopté une nouvelle Politique relative à la gestion des cours d'eau. Cette mise à jour était nécessaire afin de refléter les droits et les obligations en matière de gestion des cours d'eau. Un nouveau règlement a également été adopté à cet effet.

Une entente a été signée avec le ministère de la Culture et des Communications concernant la restauration des bâtiments patrimoniaux dans le cadre du volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPPI). Cette entente prévoit l'octroi d'une subvention de 109 512 \$ pour la restauration :

- Du bâtiment secondaire situé sur le terrain de la Maison Vézina à Boischatel;
- De la grange patrimoniale située derrière l'église de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Pour chacun de ces projets, l'aide consentie correspond à 50 % du coût des travaux. Pour la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, les travaux sont estimés à 161 100 \$.

Dans le cadre du Programme d'aide à la restauration pour les bâtiments de valeur patrimoniale moyenne et faible mis sur pied par la MRC, celle-ci s'est engagée à verser une somme de 55 000 \$ par année en 2021, en 2022 et en 2023.



# PROGRAMMES D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE 2021-2023



Québec 



## PROGRAMME POUR LES BÂTIMENTS DE VALEUR PATRIMONIALE FORTE, SUPÉRIEURE ET EXCEPTIONNELLE

Grâce à une entente conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC, les propriétaires privés de bâtiments admissibles peuvent bénéficier d'une aide financière encourageant la réalisation de travaux de **restauration** portant sur les composantes extérieures de leur bien patrimonial.

Selon la nature des travaux de restauration, les propriétaires pourront bénéficier d'une aide financière couvrant de 60 à 75% de la facture, jusqu'au montant maximum pouvant atteindre 50 000 \$ pour les travaux visant la restauration d'une toiture traditionnelle et de 35 000\$ pour tous les autres travaux admissibles. Les subventions sont disponibles jusqu'à ce que l'enveloppe annuelle soit épuisée.

## PROGRAMME POUR LES BÂTIMENTS DE VALEUR PATRIMONIALE FAIBLE ET MOYENNE

Ce programme, entièrement financé par la MRC, permet d'offrir aux propriétaires de biens patrimoniaux admissibles une aide financière encourageant la réalisation de travaux de **restauration** portant sur les composantes extérieures du bâtiment.

Les propriétaires pourront bénéficier d'une aide financière couvrant 40% de la facture jusqu'au montant maximum de 25 000 \$ pour tous les travaux admissibles. Les subventions sont disponibles jusqu'à ce que l'enveloppe annuelle prévue au programme soit épuisée.

Pour être admissibles à nos programmes, les travaux de **restauration** souhaités doivent s'effectuer sur un bâtiment patrimonial qui figure à l'inventaire du patrimoine bâti de La MRC de la Côte-de-Beaupré et qui est assujéti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**Restauration** : travaux qui impliquent la remise en état ou le remplacement des composantes d'origine ou anciennes d'un bâtiment avec des matériaux et des savoir-faire traditionnels.

Pour plus d'informations contactez Mme Mélissa Ennis, Agente de développement en patrimoine immobilier  
au 418 824-3420 poste 224 ou au [sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca](mailto:sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca)



## RESPECT DES PÉRIODES D'ARROSAGE

Voici un rappel important concernant les périodes d'arrosage des pelouses et des végétaux ainsi que le remplissage des piscines et des spas. Il est important de respecter les périodes d'arrosage ci-dessous, conformément à l'article 7 du règlement #17-718 sur l'utilisation de l'eau potable :

### 7.2 Arrosage manuel de la végétation



L'arrosage manuel d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

### 7.3 Périodes d'arrosage des pelouses

Il est interdit, entre le 15 mai et le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, d'utiliser l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour arroser une pelouse, sauf aux conditions et périodes suivantes :

- a) pour un terrain dont l'immeuble principal a un numéro civique pair :  
le mardi, entre 19 heures et 24 heures;
- b) pour un terrain dont l'immeuble principal a un numéro civique impair :  
le jeudi, entre 19 heures et 24 heures.

### 7.4 Périodes d'arrosage des autres végétaux

Selon les jours suivants, l'arrosage des haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique :

- a) Les lundis, mercredis et vendredis pour l'occupant d'une habitation dont le numéro civique est pair;
- b) Les mardis, jeudis et samedis pour l'occupant d'une habitation dont le numéro civique est impair.

### 7.6 Nouvelle pelouse et nouvel aménagement

Malgré les articles 7.3 et 7.4, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues aux articles 7.3 et 7.4 une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques. L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation. L'arrosage d'une pelouse nouvellement ensemencée ou tourbée avec l'eau de l'aqueduc municipal est permis tous les jours entre 5 h et 7 h et entre 19 h et 24 h pendant une période de quinze (15) jours à compter du début des travaux d'ensemencement ou de pose de la tourbe. Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat et de date de livraison des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.



### 7.9 Piscine et spa

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau du réseau de distribution à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure. Le remplissage des piscines avec l'eau de l'aqueduc municipal est autorisé une fois par année seulement.

**Quiconque contrevient aux dispositions du règlement commet une infraction et est passible, en outre des frais, d'une amende.**



## PLANTES INVASIVES ET MALADIE DU PIN BLANC

Cette chronique n'a pas la prétention de remplacer la documentation spécifique sur les sujets traités, mais elle donne l'occasion de rappeler quelques informations pertinentes sur notre territoire.

Les jardiniers comme les observateurs s'inquiètent de les voir apparaître. On qualifie ces quelques plantes d'espèces invasives à cause de leur facilité à s'étendre et de leur croissance souvent rapide, et ce, au détriment de plantes indigènes qui favorisent la vie de notre flore. Quant aux maladies des végétaux, on ne peut que suggérer d'être attentif et de ne pas se précipiter pour étendre des produits dont les effets risquent d'être plus néfastes que la maladie.

Ces maladies, issues de bactéries, de champignons et de virus, ne sont pas toutes fatales, et une augmentation de la biodiversité peut certainement mieux protéger les végétaux d'un territoire donné. L'évolution de la rouille vésiculeuse du pin blanc, par exemple, est complexe. Il vaut mieux s'informer avant de sortir la scie.

Que cela nous plaise ou non, la **balsamine de l'Himalaya** cherche l'eau et envahit les rives tel un tyran, sans contrôle.



Belle, haute et facile à cultiver, elle est devenue une peste pour les uns et une championne pour les autres. En effet, les bourdons l'adorent et négligent alors les autres plantes qui dépérissent, au profit de la belle. Mais elle est facile à détruire, si on ne la laisse pas s'implanter et qu'on lui fait la guerre avant sa floraison, vers la mi-août. Il faut un peu de courage pour détruire ces belles, mais sachant qu'elles se propagent rapidement et sans ménagement dans les écosystèmes naturels avec leurs 800 graines par fleur, soyons donc sans pitié. Pour en savoir plus, consultez la brochure *Choisis-moi plutôt*, publiée par le *Conseil des plantes envahissantes de l'Ontario*, à <https://www.ontarioinvasiveplants.ca/wp-content/uploads/2016/07/GMI-FRENCHREVISEDsmall.pdf>, afin d'aider les jardiniers à mieux choisir les plantes de leur jardin.

La **renouée du Japon** est à mon avis la pire de toutes. Rien ne l'arrête. Aussitôt que vous croyez avoir gagné, une tige sort de quelque part et va croître dès que vous aurez le dos tourné.

Il y a des façons de s'en débarrasser avec de la patience, mais ce qui est important de savoir c'est de ne pas céder à la tentation de s'en faire des haies rapides. Les racines auront tôt fait d'atteindre tout le voisinage, même de l'autre côté de la rue. Pour vous aider dans la guerre à la renouée, consultez le *Guide technique de contrôle mécanique* publié par Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes.



Mais ces belles séductrices ne font pas de mal physique à l'humain comme la **berce du Caucase** (*Heracleum mantegazzianum*). Cette plante exotique et envahissante a été introduite aussi pour des raisons horticoles. Elle a été répertoriée pour la première fois au Québec en 1990, et on commence à peine à la reconnaître. Sa sève contient des toxines activées par la lumière qui rendent la peau extrêmement sensible au soleil, causant des dommages aux cellules cutanées superficielles (lésions apparentées à des brûlures, douloureuses et parfois graves). Sa cousine, la berce farineuse, ne présente toutefois pas ces mêmes dangers.

Pour mieux les distinguer, consultez le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.

## L'HERBE À PUCE ET L'HERBE À POUX

Finissons-en avec ces plantes qui sont souvent confondues. La première, vous la rencontrez dans les boisés ou dans les champs à leur proximité. La deuxième, c'est elle qui vous rencontre puisqu'elle accompagne le paysage partout où il y a des espaces vacants et arides. Pour la plupart des gens, elle ne dérange rien avec son air insignifiant et sa floraison verdâtre en août, et elle demeure utile pour occuper un espace aride. Mais pour certains, elle provoque des allergies saisonnières très inconfortables. Elle est facile à enlever dès son implantation.



Herbe à puce

L'apparence et la taille de l'**herbe à poux** « varient en fonction de ses stades de croissance, mais elle peut atteindre jusqu'à 2 mètres de hauteur. On peut la reconnaître grâce à son feuillage dentelé, semblable à celui des carottes. L'élément responsable des allergies est le pollen, qui cause la rhinite saisonnière ».



Herbe à puce

L'**herbe à puce** quant à elle « peut atteindre près de 1 mètre de hauteur. Ses feuilles ont une bordure lisse ou légèrement découpée. Elles sont lustrées et leur couleur varie : rouge vin au printemps, et vert foncé en été; l'automne, elles sont multicolores. La plante contient une sève toxique qui provoque une réaction allergique de la peau ».

Reconnaître les plantes pour mieux intervenir si nécessaire et observer la santé des végétaux est une question de conscience écologique qu'il nous appartient de développer.

Source : Gouvernement du Québec, Reconnaître et limiter l'herbe à poux : <https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/milieu-de-vie-sain/reconnaître-et-limiter-l-herbe-a-poux>.

**Suzanne Demers**

Responsable du Comité d'embellissement paysager  
Conseillère district 3

## RÉSULTAT POUR LE NOM DU PARC SITUÉ DANS LE SECTEUR DU FAUBOURG OLYMPIQUE

La Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges tient à remercier toutes les personnes qui ont soumis leurs idées afin de trouver un nom au parc situé dans le secteur du Faubourg Olympique. Nous avons reçu une quarantaine de suggestions.

Lors de la séance publique du 1<sup>er</sup> mars dernier, les membres du conseil municipal ont pris connaissance des nombreuses suggestions et ont retenu le nom « **parc de la Sablière** », lequel met en valeur la particularité géographique et historique de ce lieu, tout en respectant les critères de choix de la Commission de toponymie. Comme pour l'ensemble de nos parcs, une homologation est nécessaire auprès de la Commission pour l'officialisation du nom de ce parc.





### Marché public

DE SAINT-FERRÉOL LES-NEIGES

**Du 4 juillet au 10 octobre 2021, tous les dimanches  
de 13 h à 16 h, dans la cour de l'église (3432, avenue Royale).**

Au programme : producteurs agroalimentaires, artisans,  
dégustations, ateliers et démonstrations culinaires et  
pique-nique aux saveurs du marché.

**Surveillez notre page Facebook et l'infolettre de la Municipalité  
pour connaître les dates de nos activités spéciales!**

 **Marché public St Ferréol les Neiges**



# JOURNÉE NATIONALE DES PRÉPOSÉES ET PRÉPOSÉS D'AIDE À DOMICILE 2021



**ÉESAD** RÉSEAU DE COOPÉRATION  
DES ENTREPRISES  
D'ÉCONOMIE SOCIALE  
EN AIDE À DOMICILE

La Journée nationale des préposées et préposés d'aide à domicile est un rendez-vous annuel pour témoigner toute notre gratitude et reconnaissance envers ces travailleuses et travailleurs essentiels.

Après une année de travail dans des conditions de crise sanitaire, on peut affirmer qu'ils et qu'elles ont été de véritables anges gardiens. Les préposé(e)s d'aide à domicile d'Aide Chez-Soi Orléans ont soutenu tous les membres de leur communauté en préservant la santé et la sécurité des aînés et des personnes en perte d'autonomie ou ayant des limitations fonctionnelles. Elles ont aussi lutté quotidiennement contre l'isolement de dizaines de milliers de personnes.

Nous leur disons merci, mais surtout BRAVO pour cette année qui restera gravée dans notre mémoire collective et qui a, plus que jamais, souligné le caractère essentiel de leur travail. Aide Chez-Soi Orléans invite chacune et chacun à reconnaître à son tour la contribution des préposé(e)s d'aide à domicile et à leur témoigner des encouragements par un vibrant bravo.



Une présence  
réconfortante  
[aideorleans.ca](http://aideorleans.ca)

Mercredi 26 mai



## VOTRE CARTE D'ACCÈS-RÉSIDENT DISPONIBLE EN LIGNE



Grâce à la carte d'accès aux sites du Mont-Sainte-Anne et du rang Saint-Julien offerte aux citoyens, voici ce dont vous pourrez profiter cet été :

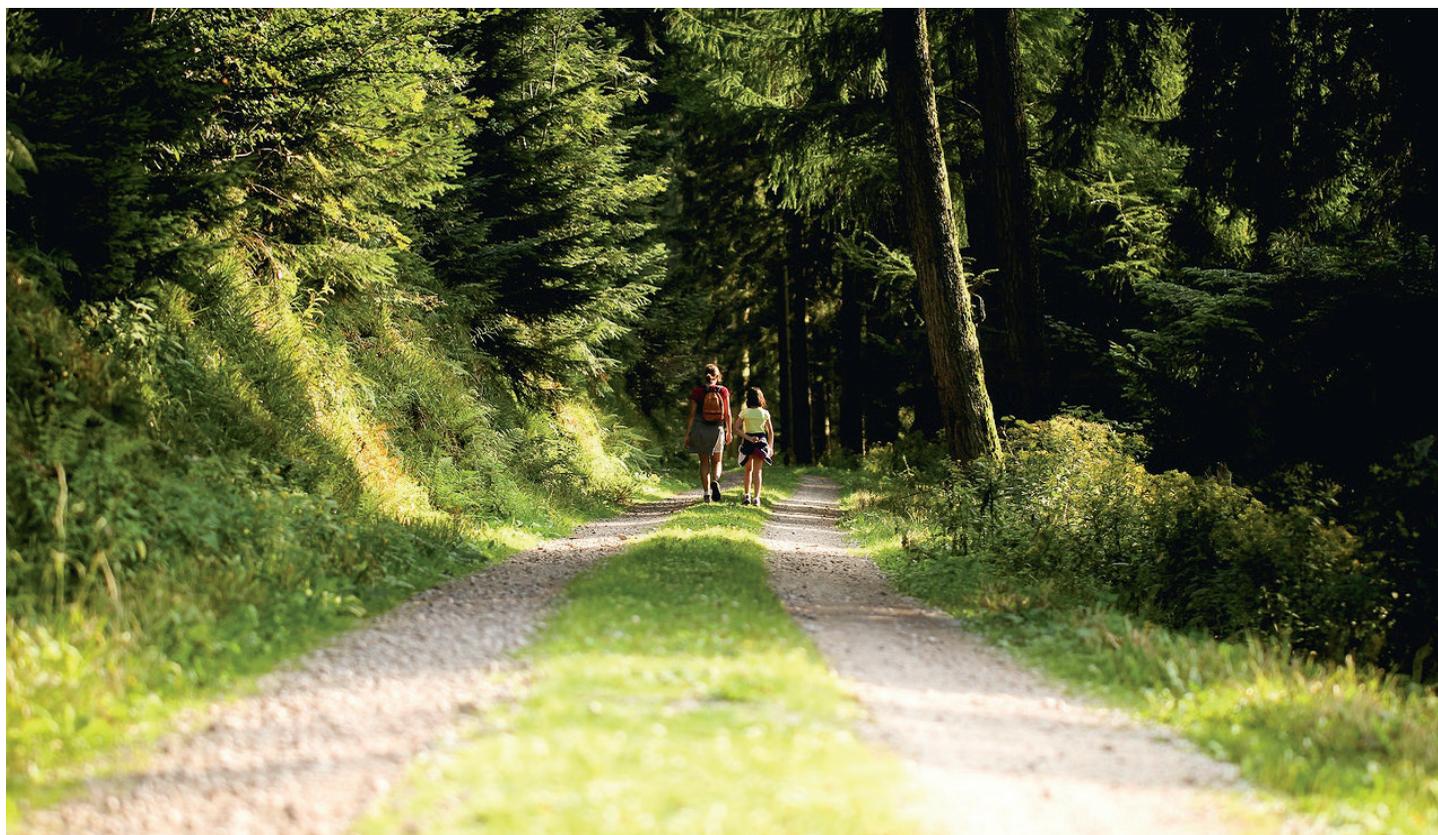
- Sentier de vélo Jean-Larose;
- Abonnement de vélo cross-country pour les jeunes fréquentant le camp de jour de la municipalité sur le terrain du camping du rang Saint-Julien;
- Piste multifonctionnelle;
- Lac pour la baignade selon les recommandations de la Santé publique;

- 15 % de réduction sur la location d'un emplacement de camping au rang Saint-Julien, entre le 1<sup>er</sup> septembre et la fermeture. Cette offre est valide selon la disponibilité des espaces en tout temps à l'exception des vendredis, samedis et dimanches et des jours fériés de la Journée nationale des patriotes, de la fête du Travail et de l'Action de grâce.

Les citoyens peuvent se procurer leur carte d'accès-résident dès maintenant sur la boutique en ligne au <https://boutique.rcrquebec.com/produit/abonnement/st-ferreol-individuel/>.

Pour obtenir votre carte, une fois qu'elle est commandée, vous devrez vous présenter au service à la clientèle du Mont-Sainte-Anne avec une preuve de résidence (ex. : permis de conduire) ou de propriété (ex. : compte de taxes municipales).

Pour se procurer l'abonnement de vélo cross-country gratuitement (pour les jeunes qui fréquentent le camp de jour), les parents doivent se présenter au service à la clientèle avec une preuve d'inscription au camp.



## JOUEZ AU TENNIS CET ÉTÉ!



### COURS DE TENNIS

Il est maintenant possible de suivre des cours de tennis avec l'entraîneur Yanick Pelletier qui s'occupera de la programmation et des entraînements cet été.

Yanick Pelletier compte plus de 20 ans d'expérience dans le tennis de haut niveau. Il est certifié entraîneur niveau 3 par Tennis Canada et détient un DAE (diplôme avancé en entraînement) de l'Institut national du sport du Québec.

Cours privés et semi-privés, entraînements de groupe (3 ou 4 personnes), Cardio tennis et autres activités seront de la partie!

**Clientèle** : pour tous

**Niveau** : pour tous les niveaux (débutant à avancé)

**Horaire** : à déterminer selon vos disponibilités et celles de l'entraîneur

**Lieu** : terrains de tennis A et B du parc de la Sablière, secteur du Faubourg Olympique

#### Pour informations et inscription :

Yanick Pelletier

Tél. : 581 982-6614 | Courriel : [yanickpelletier79@hotmail.com](mailto:yanickpelletier79@hotmail.com)

### RÉSERVATION DES TERRAINS

Nous vous rappelons que si vous souhaitez avoir accès à un terrain de tennis, vous devez le réserver au <http://www.saint-ferreollesneiges.qc.ca/pages/tennis>. Il est possible d'effectuer vos réservations jusqu'à 7 jours à l'avance.

Les terrains de tennis sont accessibles tous les jours, de 8 h à 22 h.

#### Nous vous demandons également de respecter les règlements suivants :

- Seule la présence des joueurs est autorisée sur les terrains.
- La priorité est accordée à la programmation des activités du service des loisirs et aux réservations.
- Un participant ne peut réserver ni utiliser un terrain plus d'une heure à la fois et doit libérer ce terrain à l'heure prévue.
- Il est important d'être chaussé adéquatement pour votre sécurité ainsi que pour la protection du revêtement.
- Les animaux, les bicyclettes, les patins et planches à roulettes, la nourriture, les boissons alcoolisées et les contenants de verre sont interdits en tout temps sur les terrains.
- Le respect des gens, des équipements et du matériel est primordial.

*Merci de votre collaboration et bon tennis!*



## INVESTISSEMENT MAJEUR POUR LE VÉLO DE MONTAGNE



La station Mont-Sainte-Anne et la MRC de La Côte-de-Beaupré ont dévoilé, le 15 avril dernier, un projet d'envergure qui verra le jour au courant de l'été 2021 dans le réseau de sentiers de vélo de montagne du Mont-Sainte-Anne. Un investissement de 150 000 \$ sera injecté dans la rénovation complète d'une piste partant du sommet de la montagne : **La Grisante!**

### LA NOUVELLE GRISANTE : MÊME TRACÉ, PLUS DE GOÛT!

Elle se nomme *La Grisante*, elle part du sommet pour rejoindre la base après 6,3 km de piste. Avant l'arrivée de *La Baptême* en 2019, elle constituait la voie la plus facile pour s'initier à la descente. Alors que la tendance enduro se fait de plus en plus présente (un mélange de descentes et de montées), la station de Beaupré a choisi de remodeler cette piste de haut en bas, afin de la rendre plus roulante, accessible et trippante, grâce à des ajouts tels que des ponts, des *rollers* et des *berms*. Les travaux seront effectués par Velosolutions, une firme experte dans le domaine basée sur la Côte-de-Beaupré. C'est d'ailleurs cette firme qui avait construit

*La Baptême* à l'été 2019, un projet de la même envergure et enveloppe budgétaire.

« Ce projet collaboratif et innovateur est majeur pour notre région et nous permet de nous positionner stratégiquement sur un marché de destination en forte croissance. Le vélo de montagne est au centre de l'expérience estivale du Mont-Sainte-Anne et cet investissement permet de renforcer le concept d'accessibilité au sport, qui fait partie de nos priorités suivant un plan de développement quinquennal entamé en 2019. » signale M. Maxime Cretin, vice-président, région de l'Est. Ce plan fut réalisé par la firme Gravity Logic en 2018, en collaboration avec la Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré et Développement Côte-de-Beaupré.



### UN PARTENARIAT POUR FAVORISER LA COHÉSION ET LA PERFORMANCE DE LA DESTINATION

« Nous sommes heureux d'appuyer des initiatives qui appuient les stratégies régionales de développement de la région du Mont-Sainte-Anne et de la Côte-de-Beaupré. La MRC de La Côte-de-Beaupré via Mouvement Mont-Sainte-Anne souhaite appuyer le Mont-Sainte-Anne afin de continuer de positionner la région comme une destination de premier plan en vélo de montagne. Cette aide financière de 75 000 \$ favorise la cohésion du développement de la destination et est bénéfique pour l'ensemble des acteurs et des citoyens de la région. », souligne M. Pierre Lefrançois, préfet.

« Le vélo de montagne au Mont-Sainte-Anne est une activité importante pour la région. Son développement est l'un des projets porteurs identifiés par Développement Côte-de-Beaupré ainsi que par l'Office du tourisme de Québec. L'initiative de concertation Mouvement Mont-Sainte-Anne continue ses efforts afin de favoriser le positionnement de la région comme un chef de file en vélo de montagne, au niveau international. Comme organisme de développement économique et gestionnaire de Mouvement Mont-Sainte-Anne, il est stratégique d'appuyer ce projet qui favorisera les retombées économiques et sociales régionales. Nous sommes fiers de cette entente faite avec nos partenaires tels que le Mont-Sainte-Anne, la MRC de La Côte-de-Beaupré et tous les acteurs du milieu », mentionne Daniel Robitaille, président, Développement Côte-de-Beaupré.

### SECTEUR CROSS-COUNTRY

Cet été, l'équipe vélo du Mont-Sainte-Anne poursuivra les interventions de bonification de sentiers existants dans le secteur du cross-country et la reconfiguration de certaines sections. De plus, la station continue de travailler conjointement avec le Club Cycliste MSA. Des projets communs pourraient voir le jour au cours de la saison.



Mont-Sainte-Anne

## OUVERTURE DES ACTIVITÉS ESTIVALES DE LA MONTAGNE

Le Camping Mont-Sainte-Anne, le golf Le Grand Vallon, les sentiers de randonnée ainsi que ceux de vélo de montagne cross-country sont déjà ouverts 7 jours sur 7! Consultez le site Web de la montagne pour connaître l'ouverture de la télécabine et de la descente en vélo de montagne.

### DES SENTIERS MULTISPORTS

La course en sentier a gagné en popularité dans les dernières années. Au Mont-Sainte-Anne, les coureurs ont accès à un réseau de plus d'une quarantaine de kilomètres de sentiers de randonnée pédestre qui sillonnent la montagne et les environs. Mais saviez-vous que quelques-uns des sentiers de vélo de montagne du secteur XC sont également accessibles pour la pratique de la course en sentier ?

En effet, toutes les pistes de cross-country qui ne sont pas des « singletrack », à l'exception de *La Coupe*, sont des sentiers partagés pour le vélo de montagne et la randonnée. Randonneurs et coureurs : il est important de respecter ces sentiers désignés afin d'assurer votre sécurité et celle des cyclistes. En vélo, vous devez rester à l'affût, car vous pourriez croiser un coureur dans des pistes comme *L'Indiana Jones* ou encore *L'Échappée*.

Curieux de savoir quelles sont nos pistes partagées? Elles sont identifiées sur la page « Conditions des sentiers » sur le site Web du Mont-Sainte-Anne.



### COMMENT PARTAGER LES SENTIERS

Afin de demeurer respectueux en tout temps des autres utilisateurs des sentiers, voici quelques consignes de sécurité à appliquer :

- Le coureur doit céder le passage aux cyclistes qu'il rencontre;
- Les groupes de coureurs doivent circuler à la file indienne dans les sentiers;
- Il est interdit de porter des écouteurs, autant pour les cyclistes que pour les coureurs, afin de rester conscient du bruit ambiant et ainsi, entendre les autres usagers avant de les apercevoir;
- Toujours garder la droite dans les sentiers et dépasser par la gauche;
- Les coureurs doivent utiliser les sentiers partagés et ne pas circuler dans les pistes de « singletrack », car les risques de collision sont élevés et la largeur des sentiers ne permet pas les dépassements.

### RAPPELS AUX USAGERS DES SENTIERS DU MONT-SAINT-ANNE : DEMEURER SUR LES TERRAINS DU MSA ET NE PAS EMPIÉTER SUR LES TERRAINS PRIVÉS DES RÉSIDENTS

Les terrains du Mont-Sainte-Anne et du secteur Saint-Julien sont bordés par des résidences

privées et par respect pour nos voisins, il est important de rejoindre les sentiers par les accès officiels:

- Ceux qui ont un abonnement peuvent utiliser les accès publics situés sur la rue du Parc, la rue de la Butte, le parc des Moustiques et la rue du Coteau;
- Ceux qui doivent se procurer un droit d'accès peuvent le faire via la billetterie en ligne et entrer sur le site par les entrées officielles, soit à la montagne, soit au rang Saint-Julien.

### DROIT AUX CHIENS

Il est permis de profiter des terrains du Mont-Sainte-Anne accompagné d'un compagnon canin, mais il faut se rappeler que ce n'est pas tout le monde qui aime les chiens. Il est donc primordial de garder les chiens en laisse sur les terrains du Mont-Sainte-Anne. Par respect pour les autres usagers des sentiers, il est également important de ramasser les excréments de son animal pour les déposer dans une des poubelles situées à la station ou au chalet du rang Saint-Julien et de ne pas les laisser traîner dans les sentiers (qu'ils soient emballés ou non).

## FUTURE ÉQUIPE PASTORALE MISSIONNAIRE

**EFFECTIVE LE 1<sup>ER</sup> AOÛT 2022**  
**selon le message du cardinal Gérald Cyprien Lacroix**

Le déclin de nos paroisses (15% de pratiquants) et le manque de ressources amènent le diocèse de Québec à regrouper 75% de ses paroisses en 2021 et 25% en 2022. Nous passerons de 22 grandes unités à 10 équipes missionnaires. Les pratiquants représentent une infime partie de la population qui est confiée à l'Église québécoise. Les jeunes familles s'impliquent dans les parcours catéchétiques, mais elles sont peu présentes dans les autres célébrations. « Nous devons réorienter nos équipes pastorales vers une activité plus missionnaire, tournée vers les personnes et les groupes que nous rejoignons trop peu ». « Présentement, nous manquons de ressources pour attribuer une équipe pastorale à chacune de ces grandes unités ». Pour le moment, ce n'est pas un regroupement juridique de paroisses comme en 2019.

Le 1<sup>er</sup> août 2022, la paroisse Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France unira ses forces et ses talents aux paroissiens de l'Unité Orléans, c'est-à-dire les paroisses Notre-Dame-de-Beauport, Saints-Anges-de-Montmorency et Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, pour former une nouvelle Équipe missionnaire.

Québec devient terre de mission. Il y aura une réorientation de la pastorale de conservation en ce qui concerne :

- la liturgie;
- la catéchèse incluant l'action missionnaire de la foi des adultes (partage de l'Évangile dans nos maisons ou ailleurs);

- les sorties pour aller à la rencontre des citoyens;
- un meilleur leadership.

Nous devons garder vivante la foi que nous avons reçue et la transmettre à ceux et celles qui ne la connaissent pas. Le principe de base est de faire autrement et ne pas attendre le prêtre pour prier.

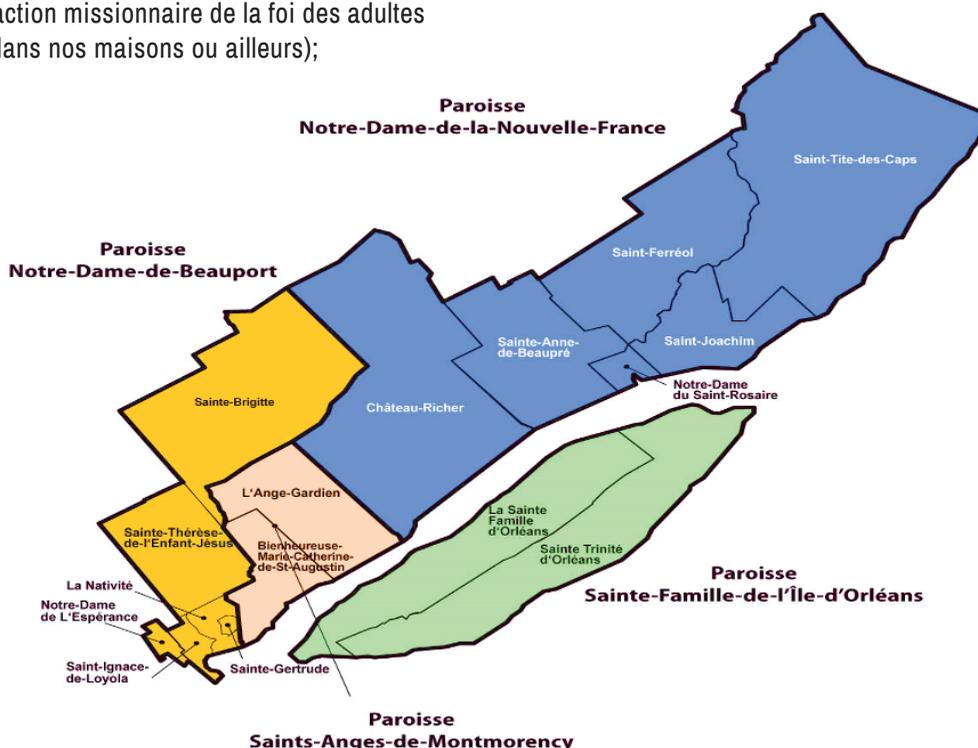
Les célébrations eucharistiques seront centrées autour de quelques églises centrales. Le diocèse devra recruter plus de bénévoles. Cette mesure ne s'applique pas à Saint-Tite-des-Caps, car tous les paroissiens et paroissiennes impliqués sont bénévoles, à l'exception de la secrétaire qui collabore avec l'ensemble de la paroisse Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France.

Nous allons renouveler notre rencontre personnelle avec le Christ et former des communautés de disciples-missionnaires. Le diocèse devra préciser les rôles et les responsabilités de chacun lors de la révision des services maintenus.

Il est important de demeurer solidaires lors de ces changements et d'être présents lorsque vous serez invités à exprimer vos besoins sur le plan religieux.

Bonne année de préparation.

Yolande Pichette et Émilienne Renaud  
*Équipe d'animation locale*



## Contribuez à leur bien-être



**NOUVEAUX  
SALAIRES**



**AVEC PRIME COVID  
DE 8%  
DE 19.39\$ À 21.25\$**

### Préposé(e)s d'aide à domicile recherché(e)s

Nos avantages



Horaire flexible



Tâches variées



**Salairé compétitif**  
De 17.96\$ à 19.65\$  
+primes jusqu'à 28.77\$



Allocation de déplacement



Aucune expérience ou formation requise



Formation rémunérée offerte sur place

#### Comment appliquer?

Envoyez votre candidature au  
[info@aideorleans.ca](mailto:info@aideorleans.ca)

Pour plus de renseignements  
418 664-2222  
[aideorleans.ca](http://aideorleans.ca)



Membre du réseau de coopération des EÉSAD



**Aide  
Chez-Soi  
Orléans**



## BIBLIOTHÈQUE AUX SOURCES

### NOTRE HORAIRE RÉGULIER :

Mardi ..... de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi ..... de 13 h 30 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h

Jeudi ..... de 18 h 30 à 20 h

Samedi ..... de 13 h 30 à 16 h 30

Dimanche ..... de 13 h 30 à 16 h 30

### HORAIRE D'ÉTÉ (À PARTIR DU 20 JUIN) :

Mercredi ..... de 18 h 30 à 20 h

Jeudi ..... de 18 h 30 à 20 h

Dimanche ..... de 13 h 30 à 16 h 30

*Prenez note que du 21 juin au 6 juillet, la bibliothèque sera ouverte uniquement les mercredis 23 et 30 juin en soirée.*

### RAPPEL

La chute à livres située tout juste à côté de la porte d'entrée extérieure de la bibliothèque vous permet de retourner vos livres, revues ou CD au moment qui vous convient. Nous vous demandons de mettre, si possible, chaque lot dans un sac afin d'éviter les bris. Vous pouvez renouveler vos prêts par Internet, à l'aide de votre NIP, ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au 418 826-3540, ceci afin d'éviter les frais de retard. À noter, cependant, que les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques ne peuvent être renouvelés. L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. L'emprunt des nouveautés l'est également.

### À vous d'en profiter !

Les restrictions applicables lors de la **période de prêt sans contact sont maintenant levées**. Vous pouvez donc reprendre vos visites à la bibliothèque, venir bouquiner dans les rayons et même vous installer à la table de consultation pour feuilleter un magazine ou un ouvrage documentaire. Le port du masque, le lavage des mains et la distanciation physique demeurent en vigueur.

### « SACS-SURPRISES » JE BOUQUINE À LA MAISON!

Ce service d'aide au choix de livres pour enfants, offert par l'équipe de bénévoles, pendant que l'accès à la bibliothèque était limité, n'a plus vraiment sa raison d'être. Les enfants, tout comme leurs parents, peuvent maintenant venir bouquiner dans les rayons, choisir eux-mêmes leurs livres et renouer avec ce plaisir dont nous avons été privés pendant plusieurs mois.

## SUGGESTIONS DE LECTURE

### DORI, FABRIZIO : LE DIEU VAGABOND

« Qui est donc cet énergumène aux allures d'ivrogne qui tient conseil dans ce champ de tournesols? Entre les pauvres âmes qui viennent glaner une prédiction et les péripatéticiennes voisines, interloquées devant le manège qui anime le coin, le décor vaut à lui seul le détour. Pourtant, lorsque le chapeau melon d'Eustis - c'est le nom du devin si prisé - surgit d'entre les fleurs dorées et que l'oracle se met à narrer son histoire, tout devient si envoûtant... »



### OGAWA ITO : LA RÉPUBLIQUE DU BONHEUR

« La vie est douce à Kamakura. Amis et clients se pressent dans la petite papeterie où Hatoko exerce ses talents d'écrivain public. Tendres, drôles ou tragiques, les destins se croisent sous son pinceau. Hatoko s'est mariée et découvre, en compagnie de Mitsurô et de sa petite fille, les joies d'être mère au sein de leur famille recomposée : elle enseigne à l'enfant l'art de la calligraphie comme le faisait sa grand-mère et partage avec elle ses recettes des boulettes ... »



### LAVOIE, CLAUDE : 50 PLANTES ENVAHISSANTES, PROTÉGER LA NATURE ET L'AGRICULTURE

Ce qu'en disent des spécialistes :

« Le tout premier guide tant attendu sur les plantes envahissantes de l'Est du Canada. »

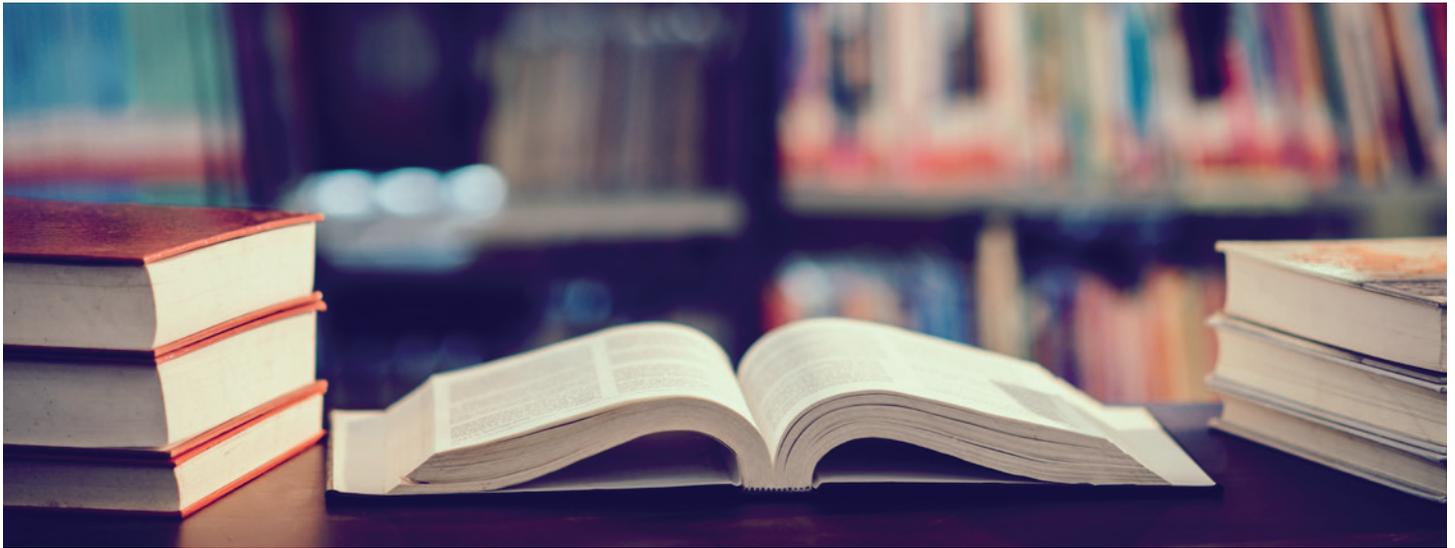
« Le plus beau livre sur les espèces envahissantes publié à ce jour avec une myriade d'excellentes photographies. »

« Une référence incontournable sur les plantes exotiques envahissantes pour l'Est du Canada. »

Lors de votre prochaine visite, vous constaterez que nous avons su profiter de ce temps d'arrêt, imposé par la pandémie, pour réaménager la bibliothèque. L'espace est plus grand et plus aéré. De plus, nous avons continué et continuons toujours d'enrichir notre collection de livres pour que vous ayez toujours du plaisir à fréquenter votre bibliothèque municipale. Nous avons hâte de vous y accueillir. Au plaisir de vous y revoir bientôt.

*L'équipe des bénévoles*





<b>ALBUMS</b>		
Trop de carottes	Katy Hudson	3 à 6 ans
King Kong	Frédéric Bernard	6 ans
Princesse Kevin	Michaël Escoffier	6 à 10
<b>Romans</b>		
Les méchants, t. 11 : Le seigneur des serpents	Aaron Blabey	6 à 10
Objectif : L'Impact, t.3, Plan de match	Emmanuel Lauzon	10 à 14
Juliette en Australie	Rose-Line Brassat	10 à 14
Né coupable	Florence Cadier	10 à 14
L'après	Émilie Ouellette	10 à 14
L'année de grâce	Kim Liggett	10 à 14
La lumière dans les combles	Sharon Cameron	10 à 14
Infectés, t. 2	Marc-André Pilon	14+
Burn	Patrick Ness	14+
<b>BD</b>		
Mort et déterrée, t. 2 : Pas de quartier pour les macchabées	Jocelyn Boisvert	
Louca, t. 8 : E-sport	Bruno Dequier	
<b>DOCUMENTAIRES</b>		
C'est beau le rouge	Lucia Zamolo	
Moi, la terre	Stacy McAnulty	
Sucré, salé, poivré et compagnie	Jacques Pasquet	
Le boss des bécosses	Anne-Marie Beaudoin-Bégin	



## MARCHÉ PUBLIC

Cet été, du 4 juillet au 10 octobre 2021, venez encourager nos producteurs locaux tous les dimanches, de 13 h à 16 h, dans la cour de l'église.

Découvrez des produits savoureux et des créations originales des artisans d'ici, tout en profitant des activités spéciales offertes tout au long de la saison : dégustations, démonstrations et ateliers culinaires, pique-nique aux saveurs du marché, etc.

Restez à l'affût en consultant l'infolettre de la Municipalité et la page Facebook du Marché public

<https://bit.ly/3oZvMOL>.



## CARTE D'ACCÈS-RÉSIDENT DISPONIBLE EN LIGNE

Grâce à la carte d'accès offerte aux citoyens, vous aurez accès au sentier de vélo Jean-Larose, à la piste multifonctionnelle et au lac pour la baignade, en plus d'obtenir 15% de réduction sur la location d'un emplacement de camping du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'à la fermeture. Cette offre est valide selon la disponibilité des espaces en tout temps (à l'exception des vendredis, samedis et dimanches, et des jours fériés). Vous pouvez demander votre carte directement en ligne au <https://boutique.rcrquebec.com/produit/abonnement/st-ferreol-individuel/> et la récupérer, par la suite, au service à la clientèle de la station. Une preuve de résidence vous sera demandée.



La prochaine parution du journal *Le Sommet* se fera en septembre.

*Vous avez des commentaires ou des suggestions ?  
Écrivez-nous à [info@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:info@saintferreollesneiges.qc.ca)*